Le Stan-Info

Octobre - Novembre 2018
Vol. 01 – Numéro 26

221, rue Centrale
St-Stanislas-de-Kostka
(Québec) J0S 1W0
(450) 373-8944

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Mot du Conseil

Chers citoyens, chères citoyennes,

Depuis quelques mois, certaines informations circulent au sujet du service de sécurité incendie de la Municipalité et nous croyons important de rectifier les faits. Le service incendie poursuit ses activités afin de continuer à bien desservir la population et le leadership assumé par l'administration municipale en la matière permettra une gestion responsable et plus rigoureuse.

La Municipalité est assujettie et redevable au Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry adopté par le conseil des maires en 2012, et ce, en fonction des dispositions et des obligations prévues à la réforme sur l'incendie et de la *Loi sur la sécurité incendie*. Dans ce contexte légal de responsabilités et de gestion, la Municipalité a toujours fait de la sécurité incendie l'une de ses priorités, et ce, pour le plus grand bien de la sécurité de ses citoyens.

Avec une brigade de pompiers dévoués à la protection de leurs citoyens et une restructuration du service incendie, dont un processus de formation continue et des ententes intermunicipales, la population de Saint-Stanislas-de-Kostka peut compter sur son service incendie. La protection de nos citoyens et du territoire occupe une place primordiale pour toute l'équipe de direction. La population locale et régionale peut continuer de compter sur les pompiers et sur l'ensemble du service incendie.

En plus de nos pompiers à temps partiel, nous pouvons compter sur 24 pompiers de jour et 45 pompiers de soir, de nuit et de weekend provenant d'ententes intermunicipales. L'entraide entre municipalités est une façon habituelle et fonctionnelle de fonctionner partout au Québec. En effet, c'est la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit, à l'article 33, que « lorsque l'incendie excède les capacités de celui-ci ou celles des ressources dont elle s'est assuré le concours par une entente prévue au schéma de couverture de risques, une municipalité locale peut […] demander, auprès de l'un ou l'autre de leurs homologues, l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une autre municipalité. »

À la lumière de cet article de loi, toute municipalité au Québec a les mêmes objectifs. L'implication de toutes les autorités municipales limitrophes à une municipalité est essentielle aux atteintes des objectifs en sécurité incendie. Il en va d'abord et avant tout de l'atteinte des objectifs fixés dans un champ de compétence et de responsabilités municipales.

Soyez assurés que lorsque la sécurité de nos citoyens sera interpelée, notre Municipalité ne ménagera ses efforts sous aucun prétexte et fera appel, au besoin, aux ressources supramunicipales, comme le prévoit l'article 33 cité précédemment.

Depuis 2011, notre Municipalité a déployé tous les efforts requis et tout mis en œuvre (dont des protocoles d'appel pour tous les bâtiments lors d'appels pour incendie à la centrale 911), afin de réaliser le plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie pour notre territoire. Soyez assurés que nous poursuivrons nos efforts en ce sens, afin d'assumer un leadership municipal à la fois responsable et efficace en la matière.

Nous vous souhaitons un bel automne !

Votre conseil municipal

TAXES MUNICIPALES RAPPEL

Veuillez prendre note que les comptes de taxes 2018 doivent être payés en totalité avant le 3 décembre prochain, afin d'éviter la vente pour non-paiement des impôts fonciers et scolaires. Vous éviterez ainsi les inconvénients reliés au défaut de paiement (parution dans le journal et frais additionnels de la MRC).

Table des matières

Infos municipales 2-3
À votre agenda 3
Urbanisme 3
Service incendie 4
Offres de service 5
Loisirs 5
Bibliothèque 6
Invitation 7
Nouveauté 7
Vaccination 2018 8
Recette de saison 8
Circuit des épouvantails 9
Sûreté du Québec 10
Communautaire 11
Dépouillement de Noël 12

À LA MAIRIE

Saint-Stanislas-de-Kostka

Caroline Huot
Mairesse
mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Daniel Fradette
Conseiller – district no. 1
conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Jean-François Gendron
Conseiller – district no. 2
conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt
Conseillère – district no. 3
conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Michel Taillefer
Conseiller – district no. 4
conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Réjean Dumouchel
Conseiller – district no. 5
conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault
Conseiller – district no. 6
conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca

Bureau municipal

221, rue Centrale, C.P. 120
Saint-Stanislas-de-Kostka (Qc) J0S 1W0

Tél.: **450-373-8944**
Fax: **450-373-8949**

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi de 9h à 16h
Vendredi de 9h à midi
Fermé entre 12h et 13h.

Courriel: info@st-stanislas-de-kostka.ca
Site web: www.st-stanislas-de-kostka.ca

Municipalité Saint-Stanislas-de-Kostka:
www.facebook.com/ststanislasdekostka/

Bibliothèque Maxime-Raymond:
www.facebook.com/bibliomaximeraymond/

Camp de jour:
www.facebook.com/campjourststan/

Stan-Ados:
www.facebook.com/stanadolescents/

Conception et impression du journal:
© Les Publications Municipales
Sans frais: 1-877-553-1955

INFOS MUNICIPALES

COLLECTE DE FEUILLES 2018

La municipalité offrira à nouveau cet automne, les jeudis 1er et 15 novembre, le service de collecte des feuilles mortes.

Les résidences desservies par la collecte des feuilles ont déjà reçu à la fin septembre un paquet de 5 sacs de papier pour ces collectes. Si vous comptez ne pas participer, vous pouvez retourner vos sacs à l'Hôtel de Ville afin que nous puissions les redistribuer gratuitement.

Si vous vous procurez des sacs supplémentaires en quincaillerie, assurez-vous qu'ils soient en papier spécialement conçu pour les feuilles mortes. Les sacs en plastique sont interdits. Votre participation est précieuse. Grâce à vous, ces feuilles mortes seront transformées en compost et utilisées pour enrichir naturellement un sol agricole.

Votre rue n'est pas ciblée ? Contactez-nous, ce sera un plaisir de vous guider dans le compostage domestique. Notez que l'Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield accepte également les feuilles mortes, les branches et les autres résidus de jardin. Pour toute question : MRC de Beauharnois-Salaberry 450-225-0870 poste 239.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de bruler vos feuilles.

COLLECTE SÉLECTIVE – BAC AVEC SÉPARATION

La municipalité a entrepris en 2016, par secteur, le remplacement des séparations des bacs de recyclage par un couvercle simple.

Si vous possédez encore une séparation sur votre bac, nous vous invitons à contacter la municipalité au 450-373-8944 poste 200 afin que nous puissions effectuer le remplacement de votre séparation par un couvercle simple. Ce remplacement est gratuit.

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE DEUXIÈME EXERCICE DU RÔLE TRIENNAL 2018-2019-2020

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka sera en vigueur pour son deuxième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, aux heures régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant.
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

  M.R.C. Beauharnois-Salaberry
  2 rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1W6
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement #150 de la M.R.C. Beauharnois-Salaberry et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 11 septembre 2018

Maxime Boissonneault, Adm.A., DMA, B.Éd.
Directeur général

INFOS MUNICIPALES

COLLECTE DES ALGUES

Nous vous informons que nous procèderons à une dernière collecte d'algues le **mardi 9 octobre** prochain.

QUAI POUR L'ACCÈS AU LAC

Prenez note que le quai des baigneurs au bout de la rue Brosseau sera enlevé le 9 octobre. Le quai pour embarcations nautiques sera enlevé plus tard dans la saison, sans préavis.

STATION DE VIDANGE POUR VR

Nous vous avisons que la station de vidange pour les véhicules récréatifs (VR), située dans le stationnement de l'Hôtel de Ville, sera fermée à compter du 1 novembre.

PERSONNEL DE SOUTIEN RECHERCHÉ

La municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka fait appel à ses citoyens et citoyennes d'âge majeur désireux d'offrir de l'aide à leurs semblables lors d'intervention d'urgence. Son Service de sécurité est actuellement à la recherche de personnel de soutien afin de compléter son équipe en sécurité incendie et civile pour répondre aux appels d'urgence, de vérification et effectuer de la sensibilisation sur le territoire de la municipalité. Les connaissances nécessaires sont fournies par l'employeur sous forme de jumelage (mentor) avec des gens d'expérience qui ont à cœur la sécurité de la population staniçoise.

La municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka propose un travail, rémunéré à temps partiel, stimulant avec des gens engagés. Pour appliquer, vous pouvez vous présenter au bureau municipal pour remplir un formulaire de candidature spontanée, remplir le formulaire en ligne ou déposer votre CV à l'adresse ou lien suivant.

Au plaisir de se rencontrer

À VOTRE AGENDA

15 NOVEMBRE 2018 À 13 H 30

Conférence

De l'autre côté des larmes!

Le processus du deuil

Gratuit

Inscription : 450 373-2111

Centre d'action bénévole de Salaberry-de-Valleyfield

13 DÉCEMBRE 2018 À 13 H 30

Conférence

Danser à deux!

Conférence abordant avec humour les sujets entourant la vie de couple

Gratuit

Inscription : 450 373-2111

Centre d'action bénévole de Salaberry-de-Valleyfield

URBANISME

TRAVAUX, PERMIS OBLIGATOIRE

Il est important de communiquer avec la personne en charge de l'inspection municipale avant d'entamer des travaux (construction, rénovation, agrandissement, etc.) pour l'obtention du permis.

La Municipalité fait son possible pour délivrer les permis et les certificats d'autorisation rapidement, dans un délai maximal de 30 jours (nombre de jours en calendrier), lorsque la demande est complète.

PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Pour maintenir notre municipalité propre et belle, respectez votre environnement. Veuillez jeter vos papiers et déchets dans les bacs prévus à cet effet, et non pas sur la voie publique, ni dans les fossés.

Lors de travaux dans les champs ou sur votre terrain ou au moment de transporter du matériel ou de la machinerie, faites en sorte de garder les routes propres et sécuritaires.

RETOUR DE L'HIVER

Avec la saison hivernale qui approche, nous désirons vous informer que vous devez vous assurer que rien n'encombre toute portion de terrain donnant sur l'emprise municipale de la rue.

Lorsque vous déneigez vos entrées, assurez-vous de ne pas déposer de la neige dans la rue ou sur les terrains municipaux. Veuillez en aviser votre entrepreneur pour éviter que cette situation arrive. Pour des fins de sécurité, il est nécessaire de déneiger les sorties, balcons et terrasses adéquatement. Nous vous rappelons que les abris temporaires pour les automobiles sont autorisés à partir du 15 octobre jusqu'au 15 avril.

AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES

En vertu des dispositions du règlement 268-2013 « Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques », tout propriétaire est tenu d'afficher le numéro civique attribué à sa propriété de façon à ce qu'il soit visible de la voie publique et veiller à ce que cet affichage soit maintenu en bon état.

De plus, si vous avez un panneau d'identification, celui-ci doit être bien entretenu, visible de la voie publique en tout temps et ne pas être obstrué. Il est interdit d'enlever ou de déplacer le poteau et le panneau sans le consentement écrit de la municipalité. À défaut, le remplacement se fera par la municipalité et ce, aux frais du propriétaire. Nous comptons sur votre collaboration.

NOMINATION

Le 10 septembre dernier, le conseil municipal procédait à la nomination de monsieur Danny Brais, directeur incendie par intérim, et de monsieur Stéphane Brossoit, chef aux opérations. Nous souhaitons la bienvenue à ces personnes dans notre équipe !

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

La Semaine de la prévention des incendies 2018 aura lieu du 7 au 13 octobre sur le thème « C'est dans la cuisine que ça se passe! »

Les bonnes habitudes à prendre...

Afin d'éviter qu'un incendie de cuisine ne survienne, les préventionnistes en sécurité incendie suggèrent d'adopter les bonnes habitudes suivantes :

- Utiliser une minuterie;
- Utiliser les bons outils et les bons équipements de cuisson (ex. : mitaines pour le four, manchons à poignées, etc.) ;

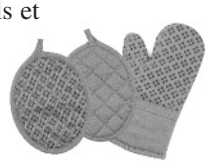

- Garder la surface de cuisson dégagée en tout temps;
- Garder à portée de la main le couvercle de la casserole;
- Manipuler les aliments chauds ou bouillants avec précaution;
- Orienter les poignées des casseroles de façon à ce qu'elles ne dépassent pas de la cuisinière;

- Nettoyer régulièrement les appareils de cuisson et la hotte de cuisine;
- Porter des vêtements sécuritaires lors de l'utilisation d'une cuisinière (attention aux vêtements trop amples, aux tissus facilement inflammables, etc.);
- Utiliser une friteuse homologuée munie d'un thermostat;
- Laisser refroidir le brûleur d'un réchaud à fondue avant de le remplir de combustible;
- Utiliser le barbecue de façon sécuritaire conformément au guide du fabricant.

Les erreurs à éviter en cuisine...

Les incendies de cuisine sont majoritairement causés par des erreurs humaines en raison d'un manque de temps ou d'espace, de la fatigue ou encore d'une distraction. L'analyse des incidents révèle plusieurs comportements inadéquats ou inappropriés en cuisine. En voici quelques exemples :

- Allumer de façon prématurée l'élément chauffant de la cuisinière;
- Sous-évaluer la rapidité de cuisson de certains aliments;
- Déplacer une casserole en flamme;

- S'occuper à d'autres tâches ou se laisser distraire pendant la cuisson des aliments (ex. : répondre au téléphone, regarder la télévision, etc.);
- Oublier de fermer l'élément chauffant après la cuisson;
- Mettre des objets combustibles près ou sur la surface de cuisson, tels les boîtes de carton, les essuie-tout, les linges à vaisselle, les sacs d'épicerie, etc.;
- Mettre temporairement des objets combustibles dans le four (ex. : boîtes de pizza).

Important à savoir!

Il ne faut jamais tenter d'éteindre un feu d'huile avec de l'eau! L'ajout d'eau alimente et propage le feu!

Plusieurs évènements malheureux peuvent être évités par de simples gestes préventifs!

Source : Ministère de la Sécurité publique

CHANGEMENT D'HEURE, CHANGEMENT DE PILES

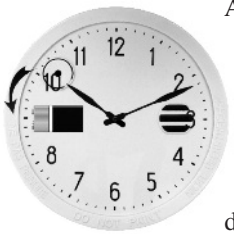

À l'approche de la saison froide et du changement d'heure, votre service d'incendie vous rappelle l'importance de vérifier et de changer vos piles dans vos avertisseurs et détecteurs de fumée. Il serait dommage qu'une vie soit perdue pour avoir omis de poser un geste aussi anodin. Le retour à l'heure normale se fera dans la nuit du 3 au 4 novembre 2018. À 2 h du matin, nous reculerons l'heure pour un retour à l'heure normale de l'Est et gagnerons une heure de sommeil.

ASSUREZ-VOUS DE LEUR BON FONCTIONNEMENT

Pour vérifier le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée, vous pouvez provoquer de la fumée en éteignant une bougie près de l'appareil. Si la présence de fumée déclenche le signal d'alarme, votre avertisseur fonctionne bien. Dans le cas contraire, remplacez la pile, puis testez de nouveau l'appareil. S'il ne fonctionne toujours pas, il est défectueux. Vous devez le remplacer.

Où installer vos avertisseurs de fumée

- Sur chaque étage de votre résidence
- À proximité des chambres à coucher
- Dans les chambres où l'on dort la porte fermée
- Au plafond, à au moins 50 centimètres d'un luminaire ou d'un plafonnier

Évitez la cuisine

Il n'est pas conseillé d'installer un avertisseur de fumée près de la cuisine. Il serait déclenché inutilement par les appareils électroménagers, comme le grille-pain.

OFFRES DE SERVICE

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN ET À L'ARROSAGE DE LA PATINOIRE

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka est à la recherche d'une personne ou d'une équipe de personnes désireuses de s'occuper de l'arrosage et de l'entretien de la patinoire.

Exigences :

- Au moins une des personnes de l'équipe devra avoir 20 ans pour présenter l'offre de service.
- Pour l'arrosage et l'entretien de la patinoire, le ou les candidats devront avoir une bonne forme physique.
- Être disponible selon un horaire variable, la température et les besoins de service.

Les soumissions, présentées sous enveloppes scellées et identifiées, doivent parvenir au bureau de la Municipalité **avant le 2 novembre 2018 à 11 heures**, sous la forme suivante :

A) L'offre est présentée :
Entretien et arrosage =
montant forfaitaire

B) La liste des personnes affectées aux travaux : nom, âge, adresse

Pour tous renseignements supplémentaires : 450-373-8944 poste 206

Veuillez faire parvenir votre soumission en indiquant sur votre enveloppe :

Postes relatifs à la patinoire
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka
221 rue Centrale
Saint-Stanislas-de-Kostka, QC, J0S 1W0
450-373-8944

SOUTIEN AU CENTRE SOCIOCULTUREL

Responsabilités principales

Soutien au Centre socioculturel

Se rapportant à la Coordonnatrice des loisirs et évènement, le titulaire du poste voit au bon déroulement des activités du Centre socioculturel.

- Accueillir les visiteurs, exercer une surveillance sur les entrées et sorties des visiteurs;
- Préparer les salles du Centre socioculturel lors d'évènements;
- Surveiller le déroulement des évènements à l'intérieur du Centre;
- Effectuer des rondes d'inspection pour assurer la propreté des lieux;
- S'assurer que les portes et les fenêtres sont verrouillées et que les lumières sont éteintes;
- Faire rapport à la coordonnatrice de toutes irrégularités et de toutes défectuosités susceptibles de comporter des risques ou des dangers de dommages à la propriété;
- Prendre en note, lors des cours, les présences des participants;
- Offrir un support à la Coordonnatrice des loisirs et évènements.

Compétences organisationnelles

- Esprit d'équipe
- Intégrité
- Loyauté
- Orientation citoyen

Compétences spécifiques au poste

- Polyvalence
- Sens de l'organisation
- Rapidité d'exécution
- Autonomie
- Courtoisie
- Jugement

Horaire de travail

- Le soir et la fin de semaine

Pour postuler

Envoyer votre curriculum vitae à l'adresse suivante; rh@st-stanislas-de-kostka.ca

LOISIRS

PROGRAMMATION AUTOMNE-HIVER 2018

BADMINTON LIBRE

MERCREDI 9h à 12h
13h à 16h
18h à 20h30

19 septembre au
5 décembre 2018

Centre Socioculturel, 221, rue Centrale

Gratuit

Aucune inscription et réservation requise

La Municipalité a maintenant une nouvelle mascotte pour animer ses événements.

Nous vous présentons

Stan

RÉSEAU BIBLIO de la Montérégie

BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND

HEURES D'OUVERTURE:

Tous les mardis de 9h à 12h et 13h à 16h30
Tous les mercredis de 18h30 à 20h
Tous les samedis de 9h30 à 11h30

Abonnement gratuit pour les résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka

HEURE DES CONTES

Heure du conte pour les 0 à 5 ans
GRATUIT!
Samedi 6 octobre à 10h à la Bibliothèque Maxime-Raymond

Heure du conte pour les 5 à 12 ans
GRATUIT!
Samedi 5 novembre à 10h à la Bibliothèque Maxime-Raymond

JOURNÉES DE LA CULTURE

Dans le cadre des journées de la culture, les citoyens ont créé des citations et des poèmes. La Municipalité tient à remercier la MRC pour le fond culturel ainsi que le ministère de la Culture et des Communications d'avoir permis au comité de la MAE (Municipalité amie des enfants) de faire ce projet.

Merci aux bénévoles et aux gens qui ont participé au concours ''la culture, c'est une expression du vivant''. Plus de 15 citations et poèmes reçus. Félicitations à tous ! Vous pouvez voir les citations et les poèmes qui ont tous été reproduits sur le trottoir à côté de la Bibliothèque Maxime-Raymond.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque Maxime-Raymond est à la recherche de bénévoles pour ses heures d'ouverture le mercredi soir et le samedi matin. Si vous avez 3 heures par mois à consacrer à votre bibliothèque, votre aide serait la bienvenue.

Vous pouvez donner votre nom à la Municipalité au 450-373-8944, poste 209.

INVITATION

JOURNÉE DES PROCHES AIDANTS DU SUD-OUEST

Le Centre d'action bénévole de Valleyfield, en collaboration avec les Aidants naturels du Haut-Saint-Laurent, la Société Alzheimer du Suroît, le Parrainage civique de Vaudreuil-Soulanges et le Centre d'action bénévole du Grand Châteauguay, vous convient, femmes et hommes proches aidants, à la 15e édition de la Journée des proches aidants du Sud-Ouest. L'activité se déroulera le vendredi 9 novembre prochain de 9 h 30 à 15 h au 222, rue Alphonse-Desjardins à Salaberry-de-Valleyfield. Au programme, conférence du docteur Gilles Lapointe, après-midi de danse en ligne au rythme de chansons populaires animé par M. Carl Gauthier. Aussi, sur place, repas chaud servi et massage sur chaise. Sur demande et après évaluation, possibilité d'halte-répit.

Vous pouvez vous procurer un billet au coût de 10 $ auprès des organismes participants.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous au : 450 373-2111.

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALLEYFIELD — AIDANTS HSL NATURELS — Société Alzheimer SUROÎT — Parrainage CIVIQUE VAUDREUIL-SOULANGES — CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU GRAND CHÂTEAUGUAY

NOUVEAUTÉ

INAUGURATION DES APPAREILS D'EXERCICES

Un projet s'harmonisant avec la Politique familiale et celle des ainés

Cette immobilisation, dont l'investissement total avoisine 25 000 $, s'harmonise d'ailleurs parfaitement avec les plans d'action de la Politique familiale et de la Politique des ainés (MADA) de la Municipalité, où la carence des services destinés à nos personnes plus âgées a notamment été dénotée.

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka tient à nouveau à remercier Service Canada pour son soutien à ce projet, ainsi que tous les partenaires qui ont contribué, de près ou de loin, à l'installation de ces équipements d'exercice.

Municipalité amie des aînés

Photo de gauche à droite : Miriame Dubuc-Perras, Danielle Provençal, Germain Leduc, Jinny Latulippe, Rita Leduc, Valérie Daigle, Sylvie Bélanger, Yves Provençal, Mme Anne Quach, Caroline Huot, Maxime Boissonneault et Maurice Leduc.

CLINIQUES DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

DÈS LE 1ER OCTOBRE, VOUS POURREZ :

- PRENDRE RENDEZ-VOUS EN LIGNE : WWW.MONVACCIN.CA
- Pour les gens n'ayant pas accès à internet, vous pourrez appeler au **1-888-593-5116 pour prendre rendez-vous.**

HORAIRE DES CLINIQUES 2018

Jeudi 1er novembre 2018	9h00 à 16h00	**La Légion de Huntingdon** 20, chemin Fairview, HUNTINGDON
Lundi 5 novembre 2018	13h00 à 19h00	**Centre d'hébergement d'Ormstown** 65, rue Hector, ORMSTOWN Salle du centre de jour
Jeudi 8 novembre 2018	13h00 à 19h00	**Centre culturel de Saint-Chrysostome** 624, rue Notre-Dame, SAINT-CHRYSOSTOME
Lundi 12 novembre 2018	13h00 à 19h00	**Cercle des loisirs de Cazaville** 2315, montée Cazaville, CAZAVILLE
Jeudi 15 novembre 2018	13h00 à 19h00	**Salle communautaire de la Mun. de Très-Saint-Sacrement** 1180, route 203, TRES-SAINT-SACREMENT
Mardi 20 novembre 2018	13h00 à 19h00	**La Légion de Huntingdon** 20, chemin Fairview, HUNTINGDON
Jeudi 22 novembre 2018	13h00 à 19h00	**Centre culturel de Saint-Chrysostome** 624, rue Notre-Dame, SAINT-CHRYSOSTOME
Lundi 26 novembre 2018	13h00 à 19h00	**Centre d'hébergement d'Ormstown** 65, rue Hector, ORMSTOWN Salle du centre de jour
Jeudi 6 décembre 2018	13h00 à 19h00	**La Légion de Huntingdon** 20, chemin Fairview, HUNTINGDON

VOUS DEVEZ APPORTER : • Carte d'assurance maladie • Carnet de vaccination des enfants

CAKE À LA COURGE

INGRÉDIENTS

- 500 ml (2 tasses) de farine tout usage non blanchie
- 250 ml (1 tasse) de poudre d'amandes
- 10 ml (2 c. à thé) de poudre à pâte
- 1 ml (1/4 c. à thé) de sel
- 125 ml (1/2 tasse) de beurre non salé, ramolli
- 375 ml (1 1/2 tasse) de cassonade
- 3 oeufs
- 375 ml (1 1/2 tasse) de purée de courge Buttercup ou Blue Hubbard
- 125 ml (1/2 tasse) de raisins de Corinthe
- 60 ml (1/4 tasse) d'amandes non blanchies, concassées

PRÉPARATION

Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F). Beurrer un moule à charnière de 20 cm (8 po) de diamètre. Tapisser le fond de papier parchemin.

Dans un bol, mélanger la farine, la poudre d'amandes, la poudre à pâte et le sel. Réserver.

Dans un autre bol, crémer le beurre avec la cassonade au batteur électrique. Ajouter les oeufs, un à la fois, en battant jusqu'à ce que le mélange soit lisse et homogène. Ajouter la purée de courge et mélanger environ 1 minute.

À basse vitesse, incorporer les ingrédients secs à l'exception des amandes.

Répartir la pâte dans le moule et parsemer d'amandes. Cuire au four environ 1 h 15 ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré au centre

du gâteau en ressorte propre. Laisser tiédir. Démouler et laisser refroidir sur une grille.

NOTE

Se congèle.

Source : Ricardo

Circuit des épouvantails 2018

Samedi 13 octobre - 10h à 16h

(en cas de pluie, l'évènement sera remis au lendemain)

Domaine du paysan
65, route 236 Saint-Stanislas-de-Kostka

Venez participer à la création d'un épouvantail géant !
Kiosques de dégustations et de ventes de produits régionaux.

- Création d'un épouvantail avec la complicité de l'artiste peintre Édith Cantin
- Visite des animaux de la ferme
- Union des producteurs agricoles (UPA)
- Promotion du réseau de Sentinelles staniçois
- Plus de 20 kiosques de dégustations et vente de produits régionaux

Diner gratuit
Sandwichs de grillades offerts par la Boucherie B. Poirier

Visite de la ferme

Maquillage pour enfants gratuit!

Tours de poneys gratuits

Dès le 13 octobre prochain, vous pourrez voter pour votre épouvantail préféré sur le site :
www.lecircuitdesepouvantails.com

Nous vous invitons à découvrir les épouvantails de St-Louis-de-Gonzague, de St-Étienne-de-Beauharnois, de Ste-Martine, de St-Urbain-Premier et de Beauharnois.

le circuit DES ÉPOUVANTAILS DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

PHYSIO MULTISERVICES ORMSTOWN · B-POIRIER INC ABATTOIR-BOUCHERIE · leahy · Le Domaine du Paysan · MDD MAÇONNERIE DAVID DESCHAMBAULT INC. · Lafleur · GM Gérard Maheu inc. · ATELIER GO · CAMPING À la Claire Fontaine · MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY · Gérald Marleau et fils inc.

La Sûreté du Québec vous informe

MRC de BEAUHARNOIS-SALABERRY
Municipalité Régionale de Comté

Service, professionalisme, respect et intégrité.

UN APPEL À LA VIGILANCE ET AU RESPECT POUR LA SOIRÉE DE L'HALLOWEEN

Dans quelques jours, les enfants déguisés prendront d'assaut les rues afin de prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

Voir et être vu

Il est important de s'assurer que votre enfant soit visible puisque de nombreux piétons et automobilistes circuleront à une heure ou la visibilité sera réduite. Il est donc conseillé de choisir un costume d'Halloween aux couleurs claires et muni de bandes réfléchissantes. Nous vous recommandons également d'apporter une lampe de poche avec vous.

Enfin, privilégier le maquillage plutôt que le port d'un masque, afin de permettre à votre enfant de mieux voir et mieux entendre ce qui se passe autour de lui.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents ;
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur;
- Ne jamais entrer dans la maison ou dans la voiture d'un inconnu;
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied;
- Traverser les rues aux intersections;
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois ;
- Faire inspecter les bonbons par leurs parents avant de les consommer.

Automobilistes, un appel à la vigilance

Les policiers demandent la collaboration des automobilistes qui devront être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite dans les zones résidentielles, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

Opération nationale concertée – Partage de la route

Plusieurs activités de sensibilisation seront déployées en complémentarité à l'opération nationale concertée Partage de la route durant la soirée de l'Halloween. Cette fête entraine de nombreux déplacements et exige une cohabitation sécuritaire entre les conducteurs et les piétons. Les policiers et contrôleurs routiers seront présents dans les secteurs résidentiels afin d'inviter les jeunes à respecter les règles de sécurité et rappeler aux conducteurs qu'ils doivent être particulièrement prudents dans les rues.

Le jeu des « bons, bons » conseils de la Société de l'assurance automobile du Québec

Les parents sont invités à jouer au jeu interactif des « bons, bons » conseils avec leur enfant pour les aider à se familiariser avec les règles de sécurité à respecter à l'Halloween que vous trouverez à l'adresse suivante : www.saaq.gouv.qc.ca/halloween.

JOYEUSE HALLOWEEN À TOUS ET À TOUTES!

Sûreté du Québec MRC de Beauharnois-Salaberry (En cas d'urgence, composez 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1)
625, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield, J6S 0K9 • Tél. 450-370-4350 • Téléc. 450-370-4386
Internet : www.sq.gouv.qc.ca

RALLYE COMMUNAUTAIRE ET SOUPER SPAGHETTI

JUS, DESSERTS ET CAFÉ

ACTIVITÉS POUR TOUTE LA FAMILLE

LES ORGANISMES VEULENT VOUS RENCONTRER!

VENEZ COSTUMÉS!

SPÉCIAL HALLOWEEN!

GRATUIT
SANS INSCRIPTION

ÉCOLE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION
115, Centrale, St-Stanislas-de-Kostka

Jeudi 25 octobre
17h à 19h

LES 5@7 COMMUNAUTAIRES DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

La popote Roulante

Maisson

Table de Concertation Jeunesse Beauharnois-Salaberry

Informations: PRAQ (Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers)
Audrée Bourdeau: 450-370-4387 poste: 104

DÉPOUILLEMENT DE NOËL

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE

10H À 12H

221 RUE CENTRALE

CENTRE SOCIOCULTUREL

POUR LES ENFANTS DE 0 À 12 ANS

UN MONTANT DE 10$ PAR ENFANT EST DEMANDÉ POUR L'ACHAT D'UN CADEAU D'UNE VALEUR DE 30$.
FAIRE PARVENIR LE COUPON RÉPONSE ET LE CHÈQUE AU 221 RUE CENTRALE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

CHÈQUE AU NOM DE MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

DATE LIMITE: 19 NOVEMBRE

VOTRE ENFANT DOIT RÉSIDER À SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA ET ÊTRE PRÉSENT LORS DE CETTE JOURNÉE POUR RECEVOIR SON CADEAU

COUPON RÉPONSE

Nom du parent : _____ Tél. : _____

Adresse : _____

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____ Sexe : _____

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____ Sexe : _____

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____ Sexe : _____